



## Compte-rendu des délibérations du conseil municipal Séance du 18 Octobre 2021

**DATE de CONVOCATION** L'an deux mille vingt et un,  
**14 Octobre 2021** Le 18 Octobre, à 19 heures 30,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Mme Corinne HAU Maire

**DATE D'AFFICHAGE**  
**14 Octobre 2021**

**Etaient présents** : Corinne HAU, Philippe PASCAU, Gilbert LASSUS-LIRET, Jean-Robert LASCOUMETTES, Maïlys MAUBOULES, Sylvie BOURDALE-DUFAU, Franck FOURCADE, Alain GIRARD, Florian LASSUS-LIRET, Cédric LOCARDEL, Laurence PALETOU

**NOMBRE de**  
**CONSEILLERS**

**Absents excusés** : Samuel DO CARMO, Aurélien HARIRECHE, Lionel SAUGUET, Sébastien URDOUS

en exercice **15**  
présents **11**  
votants **11**

**Secrétaire de séance** : Jean-Robert LASCOUMETTES

**Compte-rendu affiché le 19/10/2021**

Ordre du Jour de la séance :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 6 Septembre 2021
- Décision modificative n°1 : emprunt / opérations d'investissement / contributions
- Subvention de fonctionnement pour l'ALSH Le Petit Prince
- Ateliers jeunes 2021
- Délibération autorisant le Maire à signer l'avenant du lot n°4 du marché de travaux de l'école
- Modification des grades – emploi adjoint technique
- Rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités exercice 2020
- Questions diverses

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 AOUT 2021**

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

**N° 36/2021**

### **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EMPRUNT / OPÉRATION D'INVESTISSEMENT / CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES**

Madame le Maire fait savoir au conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire. En effet, sur le budget primitif 2021 :

- la somme de 34 696 € était allouée pour le paiement des échéances des emprunts. La commune a contracté cette année un emprunt de 200 000 €. La première échéance figurant sur le tableau d'amortissement tombe le 05/11/2021. Il convient donc de rajouter la somme de 2 470 € au compte 1641- Emprunt
- la somme de 28 500 € était allouée pour l'opération 122 – Travaux sur bâtiment. Cette somme comprend les travaux de rénovation du chauffage de l'église ainsi que le changement des menuiseries de l'école. A cela s'ajoute des travaux non prévus de mise en place de filets au city stade pour un montant de 9 007.20 €. Il convient de rajouter ces crédits au compte 2313 – opération 122
- la somme de 3 000.00 € était allouée au compte 65548 – Autres contributions. Or, depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2021, la commune participe aux frais de fonctionnement du centre de loisirs d'Uzein devenu communal.

Pour le 3<sup>è</sup> trimestre 2021 le coût s'élève à 8 425.44 €. Pour le dernier trimestre 2021, il convient également de provisionner 8 000.00 € soit un total arrondi de 16 500 €.

Compte tenu de ces éléments, il y a lieu d'adopter les virements suivants :

#### INVESTISSEMENT :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
1641: Emprunts en euros	2 470.00 €		
2151 – Ope. 121 : réseaux de voirie	- 2 970.00 €		
2182 : Matériel de transport	- 8 000.00 €		
2313 – Ope.122 Constructions	8 000.00 €		
2313 – Ope. 122 Constructions	1 500.00 €		
2313 – Ope. 131 – Constructions	- 1 000.00 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>0.00 €</b>		

#### FONCTIONNEMENT

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montant
022 : Dépenses imprévues	- 5 000.00 €		
61521 (011) : Terrains	- 6 000.00 €		
615221 (011) : Bâtiments publics	- 3 500.00 €		
65548 (65) : Autres contributions	16 500.00 €		
6574 : Subv.fonct aux asso & autre	- 2 000.00 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>0.00 €</b>		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** de procéder aux virements comme mentionné ci-dessus

Voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

#### N° 37/2021

<b>PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LE PETIT PRINCE</b>
--

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'accueil de loisirs le Petit Prince est financé par les communes d'Uzein, Beyrie et Bougarber par le biais d'un Contrat Enfance Jeunesse. Chaque année la commune participe donc aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Pour rappel, au 1<sup>er</sup> Juillet 2021, la commune d'UZEIN a pris le relai de l'association en créant un nouveau un accueil de loisirs sans hébergement communal.

Il convient donc maintenant de participer aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs le Petit Prince (statut associatif) pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 30 Juin 2021.

Le montant de la participation s'élève à 7 930.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** de procéder au paiement de la somme de 7 930.20 € comme mentionné ci-dessus

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget au compte 6574.

Voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## N° 38/2021

### ATELIERS JEUNES 2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 6 septembre 2021, il a été prévu de créer un atelier jeune durant la semaine du 25 au 29 Octobre 2021, ouverts à 4 jeunes de 14 à 18 ans.

Elle propose de modifier le nombre de jeunes recrutés, le passant à 5 au lieu de 4.

Pour rappel, chaque jeune percevra le versement d'une bourse de 90€ par participant en contrepartie de petits travaux d'entretien pendant 20 heures. Ici il s'agira de travaux de peinture et de petits aménagements de l'ancienne salle paroissiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le recrutement de 5 jeunes au lieu de 4.

**APPROUVE** l'octroi d'un montant de 90 euros à chaque jeune retenu

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les contrats

Voix Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

## N° 39/2021

### AVENANT – MARCHÉ TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉTAGE DE L'ÉCOLE

Madame le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre des travaux de réaménagement de l'étage de l'école, le lot n°4 doit faire l'objet d'un avenant. :

**Lot n°4 - Serrurerie** : avenant n° 1: Plus-value d'un montant de 4 110.14 € H.T qui a pour objet la fourniture et pose d'une cloison grillagée sous escalier.

Attributaire : Entreprise SOE - ZAC de Peyres 40800 Aire sur l'Adour

Montant marché initial : 22 196.70 € HT

Montant Avenant n° 1 plus-value de 4 110.14 € H.T ( objet de la présente délibération)

Nouveau montant du marché : 26 306.84 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Mme le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

**CONCLURE** l'avenant suivant : Lot n°4 – Serrurerie : plus-value d'un montant de 4 110.14 € H.T qui a pour objet la fourniture et pose d'une cloison grillagée sous escalier

**D'AUTORISER** le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires

Voix Pour : 11    Contre : 0    Abstention : 0

## N° 40/2021

### MODIFICATION DES GRADES – EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Madame le Maire propose au Conseil municipal de modifier la délibération ayant créé au sein de la collectivité un emploi à temps complet d'adjoint technique polyvalent pour assurer l'entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments communaux, des machines et matériels.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent relevant des grades suivants :

- Adjoint technique
- Adjoint technique principal de 2ème classe

- Adjoint technique principal de 1ère classe

La modification de la délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> Novembre 2021.

Invité à se prononcer sur cette question, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

**DÉCIDE** la modification de la délibération créant un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique polyvalent à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2021

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**N° 41/2021**

<p align="center"><b>RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT ET RAPPORT D'ACTIVITES EXERCICE 2020</b></p>
---

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons vient d'adresser à la commune son rapport sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et rapport d'activités pour l'année 2020. Madame le Maire donne lecture de ce rapport au Conseil Municipal.

Elle l'invite à délibérer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et d'activités de l'année 2020 établi par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons,

**TRANSMET** à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité.

Voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**N° 42/2021**

<p align="center"><b>TARIFS COMMUNAUX</b></p>
---

Suite à des soucis de propreté lors de locations de la salle, Mme le Maire propose de modifier le montant de la caution comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de fixer le montant de caution comme suit :

- Petite salle 500€ (ménage ou détérioration),

- Grande salle (ménage 500€, détérioration 1500€).

Voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## QUESTIONS DIVERSES

### **Avancement travaux**

Ecole : le planning est respecté

Lors de l'achèvement des travaux, la municipalité organisera une réception avec le personnel de l'école, les enseignantes et les élus. N'étant pas une nouvelle école, il n'y aura pas d'inauguration officielle avec l'inspection académique.

Salle paroissiale : Les travaux ont débuté. La réhabilitation électrique a été réalisée par notre employé communal, Cédric Lassus.

Du 25 au 29 octobre mise en peinture avec l'atelier Jeunes.

### **Cantine de l'école**

Au-delà de 90 enfants, (répartis en 2 services) la qualité d'accueil n'est pas satisfaisante. De façon épisodique ce seuil est dépassé (94 enfants). Un mot sera envoyé aux parents pour leur faire part de cette difficulté.

**Repas des Aînés** (70 à 80 personnes estimées) aura lieu le 5 Février 2022

- Le repas est proposé aux habitants de la commune de + de 65 ans.
- Bruno Sallaberry animera le repas. Sa prestation est de 200€.
- Consultation des traiteurs : Brousset, Luro, Viéla, traiteur du Pont Long,

### **Chauffage de l'Eglise**

Matériel commandé et posé dès réception. A priori en novembre.

**Cérémonie du 11 Novembre** : 10h aux monuments aux Morts de Bougarber

- Alain Girard se rendra à l'école pour expliquer la symbolique du drapeau tricolore ainsi que remettre aux enfants un memento « ma 1<sup>ère</sup> cérémonie militaire ». Il nous précise que les enfants de l'école feront lecture d'une lettre de Jean Lassus, faite à l'occasion de l'inauguration du monument (il y a 100 ans).
- Le porte-drapeau sera Pascal Renaud.
- En l'absence de Mme Le Maire, le déroulement de la Cérémonie est à mettre au point avec Philippe Faure (maire de Beyrie), Philippe Pascau, Jr Lascoumettes et Alain Girard.

### **Conseil de l'agglo**

Alain Girard nous fait part de son interrogation sur la subvention de 40 k€ votée en Conseil Communautaire pour l'Ecole Confucius. Il se chargera de rédiger une lettre en ce sens. Après validation des élus, elle sera expédiée au Président de l'Agglo.

### **Radar pédagogique**

Il faudrait changer d'emplacement le radar plus régulièrement

3 lieux sont identifiés :

- Chemin Luchane, rue la Carrère, route de Cescau

### **Divers**

- Mise en place de bancs au niveau de la Salle des Arcades : cette option remontée par Sylvie Bourdalé-Dufau n'est pas retenue, car l'emplacement serait susceptible d'engendrer des nuisances, comme cela fut le cas avec la table positionnée à proximité de la Salle des Associations (déplacée depuis vers le stade).
- City stade : Afin de réduire sensiblement le bruit de l'impact des ballons sur le grillage, un filet de protection sera positionné. La société « Clôture Paloise » a été retenue. Les travaux seront réalisés dès réception du matériel.

Fin de séance 20h55